

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le commerce: la clé de l'avenir

L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR EST SYNONYME DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le Canada est une nation commerçante. Parce que notre pays ne compte que 25 millions d'habitants, notre marché intérieur est trop restreint pour absorber toute la production. Notre prospérité collective dépend de la vente de nos biens et services à l'étranger. Trente pour cent de notre revenu national et 3 millions d'emplois sont tributaires du commerce extérieur.

Sur le marché international, la concurrence est vive et le protectionnisme se développe de plus en plus. À ce niveau, le monde est dominé par trois grands blocs: les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne. Le Canada est le seul grand pays commerçant du monde qui ne soit assuré d'un accès direct à un marché d'envergure; il est donc, à ce titre, très vulnérable.

Le Canada a un intérêt vital à protéger et à développer son accès aux marchés internationaux. Pour atteindre ce but, le gouvernement fédéral, dirigé par le premier ministre Brian Mulroney, a adopté une stratégie à deux volets.

DEUX TYPES DE NÉGOCIATIONS

Le Canada participe activement à la nouvelle ronde de négociations multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le GATT, dont les 93 pays signataires représentent les quatre cinquièmes du commerce mondial, a été créé en 1947. Depuis, l'organisme a réussi à libéraliser et à accroître le commerce mondial. Le Canada en a grandement profité, mais les négociations sont longues et complexes.

Pour traiter avec plus de célérité les trois quarts des échanges commerciaux du Canada qui se font avec les États-Unis, le gouvernement tient des entretiens bilatéraux avec Washington dans le but d'enchaîner dans un accord commercial global le plus grand nombre possible de réductions bilatérales des obstacles aux échanges de biens et de services. Ces négociations sont de la plus grande importance pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

ACCÈS ASSURÉ AU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Notre voisin est aussi notre plus gros client: il achète 77% de nos exportations. Plus de 2 millions d'emplois dépendent de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Cependant, les Américains, qui sont confrontés à un énorme déficit commercial, mobilisent toutes leurs énergies pour mettre un terme à ce qu'ils estiment être une concurrence déloyale et des pratiques commerciales injustes.

Le Canada a ressenti les répercussions de cette attitude protectionniste. De nombreux secteurs de notre économie en ont souffert à la fois directement et indirectement. On voit sans peine qu'un accord formel garantissant l'accès à notre marché le plus important est nécessaire.

De même, une libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis, assortie de règles stables et de mesures appropriées d'aide à la transition et à l'adaptation, signifierait pour nous de plus gros investissements, de plus grandes économies d'échelle au niveau de la production et une compétitivité accrue. D'après la plupart des gens qui se sont penchés sur la question, un accord permettrait de créer plus d'emplois, des emplois plus sûrs, des emplois plus intéressants. Parallèlement, une libéralisation des échanges commerciaux augmenterait le nombre des biens et des services

disponibles au Canada et en abaisserait les prix pour les consommateurs canadiens et pour les industries canadiennes qui importent pour produire.

CONSULTATIONS SUIVIES

Tous les trois mois, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces se rencontrent pour faire le point sur les négociations. La ministre du Commerce extérieur, M^{me} Pat Carney, consulte les ministres provinciaux chargés du commerce. Des fonctionnaires provinciaux se réunissent chaque mois: ils sont membres du Comité permanent des négociations commerciales que préside l'ambassadeur Simon Reisman, négociateur principal du Canada.

Des représentants du secteur privé de chaque province apportent leur contribution aux deux types de négociations par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur qui relèvent de M^{me} Carney.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Une libéralisation du commerce avec les États-Unis devrait favoriser l'expansion économique de nos régions dont la croissance est lente. En effet, s'il est impossible d'arriver à un accord qui avantage le Canada et ses régions, le Canada n'apposera pas sa signature. De toute façon, les négociations avec les États-Unis ne portent pas sur la capacité du Canada de déterminer lui-même ses politiques de développement régional, ni sur sa capacité d'assurer le développement des régions.

Toutes les provinces et tous les territoires se livrent au commerce. Leur prospérité dépend, dans une large mesure, de la réussite des négociations avec les États-Unis et, par l'entremise du GATT, avec le reste du monde.

UNE ÉCONOMIE D'EXPORTATION

Avec une population de 75 000 habitants disséminée sur un territoire couvrant plus des deux cinquièmes de la superficie totale du Canada, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest partagent le même intérêt pour les négociations commerciales engagées avec les États-Unis et au GATT.

Les économies des deux territoires reposent principalement sur la prospection et l'exploitation minières. Le plomb et le zinc ont représenté 78% des exportations

qui ont totalisé 114 millions \$ en 1986 (les exportations vers les États-Unis se sont chiffrées à 9 millions \$). Le commerce des fourrures et le tourisme, deux autres importants secteurs, sont largement tributaires du marché américain.

En 1986, la production de métaux du Yukon s'élevait à 174,7 millions \$. Le Yukon a produit pour 67,4 millions \$ de zinc, 65,8 millions \$ d'or, 24,4 millions \$ de plomb et 16,8 millions \$ d'argent.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest, leur production de métaux s'est élevée à 630,5 millions \$, à raison de 350,4 millions \$ pour le zinc, 219,3 millions \$ pour l'or, 54,2 millions \$ pour le plomb et 5,8 millions \$ pour l'argent.

En 1985, les Territoires du Nord-Ouest ont produit au total 2,4 millions de barils de pétrole brut. Au Yukon, d'importants gisements de pétrole et de gaz ont été découverts en 1985 dans la mer de Beaufort. Il y aurait dans les réserves connues plus de 500 millions de barils.

Il existe un riche potentiel hydro-électrique tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. La capacité globale d'énergie des Territoires atteignait 492 000 milliards de kilowatts/heure en 1984. Au Yukon, la production s'élevait à 255 449 mégawatts/heure.

Pour la saison 1984-1985, le piégeage a rapporté 3,3 millions \$ dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Yukon, la production de fourrures a totalisé 1,3 million \$ en 1985.

D'importantes organisations nationales ayant un intérêt direct dans le Nord — l'Association minière du Canada, le Conseil canadien de la fourrure, l'Association des manufacturiers canadiens et le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national — appuient fortement les négociations avec les États-Unis.

Dans les territoires proprement dits, le gouvernement du Yukon, l'industrie minière, la municipalité de Whitehorse et la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest ont manifesté leur appui.

QUESTIONS COMMERCIALES

Les niveaux des tarifs constituent un facteur mineur dans les principales exportations du Grand Nord. Les mesures non tarifaires revêtent plus d'importance

comme, par exemple, les menaces d'enquêtes sur les importations américaines de plomb et de zinc.

Le vent du protectionnisme qui souffle aux États-Unis se fait directement sentir dans le Nord. Au Yukon, par exemple, il a pris la forme de restrictions sur le transport par camion entre le Yukon et l'état voisin de l'Alaska. Des droits compensateurs américains ont été imposés sur diverses exportations canadiennes comme le bois d'oeuvre résineux et le poisson frais. Les États-Unis ont fait valoir que ces produits recevaient des subventions canadiennes à l'exportation.

Dans les négociations, le Canada cherche à formuler une meilleure définition des programmes d'aide ne pouvant donner lieu à des droits compensateurs afin d'obtenir la garantie que les exportateurs canadiens ne seront plus indûment pénalisés. Le Canada ne négociera pas ses programmes sociaux, pas plus que sa capacité de soutenir le développement régional ou les affaires culturelles.

La conclusion d'un accord sur l'application des recours commerciaux et sur un meilleur mécanisme de règlement des différends réduirait les risques posés aux exportations de nos industries de produits miniers, halieutiques et forestiers.

Une réduction des droits de douane pourrait être avantageuse pour les exportateurs de fourrures et de vêtements de fourrure. Par ailleurs, la réduction des barrières commerciales et des droits de douane canadiens sur les produits importés des États-Unis pourrait avoir une incidence positive sur le coût de la vie et sur les transactions commerciales dans le Nord.

Tout accord qui résultera de ces négociations prévoira des arrangements de transition donnant aux Canadiens la possibilité de s'ajuster aux changements et permettant d'éviter ou d'atténuer toute perturbation potentielle.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un processus consultatif pour tenir les Canadiens informés sur la question du libre-échange et pour recueillir tous les faits et toutes les vues dont il a besoin. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont directement représentés au sein de ce processus de consultations.

